L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, [illegible] & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 264. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 17 JUIN 1828. Vol. I.

Conditions.—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, moyennant $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur; et les correspondans, les abonnés de la ville à la fin du mois, au gérant de la campagne trois mois d'avance. On continuera d'envoyer la feuille à ceux qui ne lui donneront pas connaître leur intention de cesser de la recevoir, considérés comme abonnés.

Les avis paient une piastre pour la première fois, et soixante cents pour chaque insertion subséquente, dans chaque journal.

Les arrangemens qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent procurer un abonnement à Paulin à bas prix, depuis $3 40 à 80, y compris la feuille, suivant la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A Lafourche St. Jean-Baptiste, chez le juge Hérentes Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Rost, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Nouvelle-Orléans.

POUR LIVERPOOL ET RICHMOND,

Le beau brick WILLIAM & HENRY, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Leslie, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, chantier la rue de Conti ou à

8 mai BOWERS, OGDEN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le beau brick MOBILE, capitaine Lear, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

7 mai J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre MEXICO, capt. Patterson, ayant les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

8 mai GRANGER & WATTS, No. 26 rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.

Le superbe navire GEORGE CLINTON, capitaine Stetson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser à bord au capitaine, ou à

G. L. DE PEYSTER,

8 mai 75, rue du Canal

POUR LIVERPOOL,

La barque UNITY, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement; pour fret desquelles on peut s'adresser au capitaine à bord, ou à

7 mai JOHN A. MERLE & Co.

A FRETER,

Le beau brick SPLENDID, capitaine D. Curtis, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour les conditions, s'adresser à bord ou a

26 avril JOHN CLARK.

POUR BOSTON,

Le superbe brick DIDO, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des emménagemens superbes, s'adresser à

26 avril JOHN CLARK, rue Bienville

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 23 de chaque mois, comme suit:

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

[illegible] TALMA, capt Marshall.

[illegible] MOIS, capt Waterman.

[illegible] SSEE, capt. Foster,

[illegible]

Le public peut [illegible] domestique dans le dépôt des emballages.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hatten.*

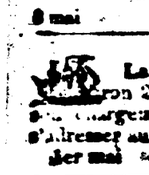

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez *Fourcher & Co.* au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir:

Elexir anti-glaireux du Dr. Guilbé
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canulles en gomme élastique
Pituliers à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens
Baume de copahue inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

19 avril

Europe.

POUR BORDEAUX—Partira sûrement.

Le beau navire, fin voilier, le MERIDIEN, capit. Adams partira positivement le 10 Juin courant. Ayant des emménagemens commodes, il peut recevoir trois ou quatre passagers de plus. La belle cave excellente—Pour passage, s'adresser à

J. L. E. BLANC.

3 juin. Rue Royale, No. 100.

Passage pour Bordeaux et le Havre.

Le brick Swan, capt. H. Harding, partira sous dix jours, et débarquera des passagers [illegible] les ports de la Manche. Les passagers qui désirent se rendre en France ou en Angleterre, ne pourront trouver une meilleure occasion. Ce bâtiment a deux chambres vastes et aérées etc. S'adresser sur le champ au capitaine à bord, vis-à-vis le Principal, ou à

29 Mai. R. P. [illegible]

Pour les Bermudes, de Rhone, et la Colonie d'Antigoa.

La goélette Little Zoe, capt. Barker, a une partie de son chargement engagé, partira positivement le 8 de ce mois. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

ANDREW GIBSON,

3 juin Rue de la Levée, N°. 31.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick, bien connu, WILLIAM, navire régulier, capt. Burdeck, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser à

LEVI H. GALT,

5 juin Rue Conti N°. 20.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE,

Plaquemines et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine E. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux emménagemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou a

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE,

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau a vapeur REDRIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour Bayou Sarah, ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Samedis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. [illegible]

POUR NATCHEZ,

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stockton-Vail, partira dorénavant tous les 10 et 20 de chaque mois; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord. 17 déc.

POUR LE BAYOU SARAH,

Laussus-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements.

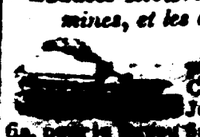

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, partira d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou a

1 sept *Joseph T. Bauduc.*

DEMANDE.

UN élève en pharmacie bien recommandé, trouverait à s'employer en s'adressant au bureau de cette feuille. 23 avril.

PANORAMA DE PARIS.

Une grande peinture panoramique de la ville de Paris est maintenant ouverte au public dans la place du cirque.

La vue est prise du haut du toit de la partie méridionale des Tuileries; en conséquence le spectateur doit se figurer qu'il est placé dans cette situation élevée qui commande une partie considérable de la capitale.

Immédiatement sous les yeux du spectateur, vers le nord, sont les combles des appartemens du Roi, et sur la droite la vaste gallerie des tableaux se prolonge à l'est jusqu'au Louvre. Cette gallerie borne la place du Carrousel vers le sud et la nouvelle gallerie vers le nord. Au milieu de cette place, s'élève l'arc de triomphe; c'est là que Napoléon avait coutume de passer en revue ses légions avant leur départ pour leurs immortelles campagnes, et cette enceinte a mille fois retenti de la musique guerrière. Du côté occidental du palais, le spectateur plonge sur le jardin des Tuileries, et au-delà, dans le lointain il apperçoit le palais du gardemeuble et les Champs Elysées.

—Ce spectacle intéressant est ouvert au public, tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à 5 de l'après-midi. Entrée: quatre escalins par personne, ou une piastre par abonnement.

30 Avril.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

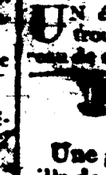

PARTI mercredi dernier de chez le soussigné, une négresse créole nommée CATHERINE, taille de 5 pieds 2 pouces, mesure française, figure allongée; elle est marchande de lait et est partie mercredi avec son panier de marchandises. La personne qui l'arrêtera, recevra une récompense de dix piastres, ou la conduisant à la geole, ou chez sa maîtresse, rue St. Claude près du collège.

31 mai 97. Mme. BOUQUETTE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des premiers Districts Judiciaires.

Clarisse Trogus, femme de Théodore Trogus, contre Théodore Trogus son mari.

SUR motion de P. A. Cuvellier, Ecr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que le danger de la demanderesse est mis en danger, par l'état de [illegible] défendeur, ordonne et [illegible] que [illegible] mari par défaut reçu sur ce [illegible] bre dernier, est maintenant [illegible]

[illegible] séparation de biens existe [illegible] entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant depuis satisfaite des preuves fournies par la demanderesse que [illegible] dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et juge qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée par elle en argent comptant; et en outre la [illegible] du terrain mentionné dans la pétition ainsi que des esclaves et [illegible] qui y sont ainsi compris, savoir: Un arpent de terre faisant face au fleuve sur quatre vingt arpens de profondeur, un nègre nommé Alexandre, nègre, une négresse nommée Marianne, [illegible] Louise, un cheval bai, et [illegible] un [illegible] bouillon. Et depuis il est ordonné que le défendeur paie les frais.

Février 1828.

(Signé) JOSHUA LEWIS

Signé 9 Février 1828. JOHN LEWIS greffier.

Louisiane, District d'la somme de trente piastres [illegible] dollars, [illegible] le gouverneur du shérif.

Je certifie par [illegible] que la pièce ci-dessus est une copie d'un [illegible] jugement prononcé par la Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le quinze Mars de l'an de grace 1828.

L. FARRIER, dép. greffier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement des *Bains Français* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans le Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Fermento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs salfureuses et émolientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les [illegible] de reproches qu'on [illegible] peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la salle [illegible] pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 *bains,* $ 16 ""
" ..... 6 " 9 ""
" ..... 1 " 1 50
La journée d'un nègre dans l'hopital est ..... 1 ""

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, la Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Dupuytren, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ces sortes d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

L'Soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres patentes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les chemins d'eau dans cet Etat, préviennent ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours excepté du 1er. de Juin à la Levée, entre les rues Bienville et de la Terrasse, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les diverses licences pour [illegible] mois, au taux qui est fixé par l'Acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "Acte relatif au revenu de l'Etat et au payement des dépenses courantes de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Les [illegible] puniront ceux qui trafiquent sans [illegible] ou par leurs [illegible] au-delà [illegible] limites de cette cité, qu'il [illegible] contre ceux qui ne seront pas munis de [illegible].

Ils [illegible] également que Mr. P. Delacroix est [illegible], et qu'il est autorisé à [illegible] à délivrer des licences signées par lui.

Il a placé dans chaque [illegible] un agent de surveillance, Pierre [illegible]

Toute [illegible] trouvé [illegible] sera [illegible] sera [illegible] [illegible] [illegible]